

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50
Six mois. 26.00
Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois. 15 fr.
à France et l'Étranger, les frais de poste
en sus.

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continué,
jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

BOURSE DE PARIS DU 22 MARS

Cours à terme de 4 h. 19, communiqués par
MM. A. MAIRE et H. BLUN, 60, rue Ri-
chelleu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours précéd.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers
1 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUN,
276, rue du Collège, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

Table with columns: VALEURS, 22 MARS, 21 MARS

Services particuliers

Table with columns: VALEURS, 22 MARS, 21 MARS

DEPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 22 mars.
Change sur Londres, 4,86 00; change sur
Paris, 3,16 25; 100.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cré-
venne à Roubaix par M. Bulteau-Gry-
monprez:

Mâvre, 22 mars.
Ventes 6,500 b. Grandes affaires, hausse
payée 1 1/2 à 2 francs.

New-York, 22 mars.
Ventes 12,000 b. Marché haussant.

New-York, 101 5/8.
Recettes 61,000 b.
New-Orleans low middling 74 1/2 c.
Savannah 74 1/2 c.

BULLETIN DU JOUR

M. Gambetta a fait insérer hier matin
dans son journal la République
Française la rectification suivante aux
bruits qui avaient couru de sa confé-
rence avec M. Grévy:

M. Gambetta nie donc qu'il ait eu,
ces jours derniers, une entrevue avec
le président de la République et qu'il
ait été question de son avènement à
la présidence du conseil. Le démenti
est formel. Soit! mais il n'empêche
pas le président de la Chambre d'être
la cause du désarroi des gauches et
du manque d'autorité du gouverne-
ment.

Le Rappel le constatait hier matin,
en faisant observer que M. Gambetta,
chef de la majorité, en refusant le pou-
voir par des raisons personnelles,
était cause de la violation de toutes les
règles parlementaires et par suite du
trouble de la situation.

Or, maintenant que l'on sait que
M. Gambetta n'a pas eu à se soustraire
au rôle pour lequel il semblait désigné,
le Rappel demande à connaître ce qu'il
ferait dans le cas où on le presserait de
prendre la présidence du conseil? On
ne saurait mieux poser la question que
de le faire le journal de M. Vaquerie,
qui est, du reste, dans la circonstance
l'organe des trois groupes les plus im-
portants de la majorité: la gauche ré-
publicaine, l'Union républicaine et
l'extrême gauche. Mais si personne ne
croit qu'il sera répondu à l'interrogation,
personne ne doute non plus que,
d'ici à deux mois, les événements n'ob-
ligent l'ancien leader des gauches de
prendre un parti décisif. Bon gré, mal
gré, il lui faudra opter entre la prési-
dence de la Chambre et la présidence
du conseil, et s'il optait pour la prési-
dence de la Chambre, il pourrait être
certain de n'être pas réélu en 1880, car
c'en serait fait cette fois de son crédit
politique.

LA PROPOSITION LENGÉ

Nous croyons devoir publier aujour-
d'hui l'exposé des motifs par lesquels
MM. Lengé, baron Dufour, comte de
Bouville et Cunéo d'Ornano justifient
le projet de résolution dont nous avons
entretenu nos lecteurs.

Nous nous demandons, en présence
d'une iniquité si justifiée, d'une curio-
sité si courtoise, d'un si visible dé-
tachement des questions de Bourse,
comment le ministre des finances com-
met l'inqualifiable imprudence de ne
pas se rallier à la proposition Lengé
et de ne pas demander la lumière, et
que le ministre, avec la complicité des
républicains, l'a refusée?

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs,
Chacun de nous a encore présents à l'es-
prit les faits graves qui se sont passés à
la fin du mois dernier, sur le marché de
nos valeurs publiques: le plus important de
nos fonds d'État, après avoir subi pendant
cinq jours une dépréciation considérable,
s'est relevé tout à coup à la suite d'une
déclaration tardive du ministre des finances.

Ces événements ont répandu dans la
France entière une véritable émotion: en
province aussi bien qu'à Paris, la presse,
sans distinction de partis, a été pour ainsi
dire unanime dans son indignation et dans
ses critiques: la presse étrangère elle-même
s'est livrée à cette occasion, aux ré-
flexions les plus pénibles pour les sentiments
de loyauté et de patriotisme qui nous ani-
ment tous.

Un organe des plus répandus a été jus-
qu'à prétendre que des spéculateurs avides
s'autorisant de certaines relations
officielles, avaient réussi à tromper l'esprit
public sur les résolutions du gouvernement:
la Gazette des Tribunaux, dont on connaît
la compétence et l'extrême réserve, n'a pas
craint de faire remarquer qu'un journal
politique, le Journal des Débats, qui pour-
rait plus que tout autre être qualifié d'offi-
ciel, avait, dès le lundi 21 février, pré-
senté la conversion comme une mesure

nécessaire, convenue, prête à être appli-
quée.

Le 27 février, le gouvernement faisait ce-
pendant connaître, de la manière que vous
savez, son opposition formelle à la conver-
sion, et bientôt on annonçait de toutes parts
des sinistres financiers et des gains léonins:
on jetait dans l'opinion des insinuations, des
accusations de nature à laisser croire qu'une
poignée d'agitateurs avaient pu faire de no-
tre rente à 90 un objet de spéculation au
détriment surtout des petits rentiers.

Étrangers à toutes opérations de Bourses,
nous ignorons ce que peuvent valoir ces ac-
cusations: mais nous pensons qu'il serait
aussi regrettable de les laisser s'accroître
si elles sont fausses, qu'il le serait de les
faire de nos point leur donner la suite légale
quelles comportent si elles sont fondées.

Nous avions espéré que cette grave ques-
tion qui passionne si légitimement l'opinion
publique depuis plusieurs semaines, aurait
été tranchée par les soins du gouvernement
sous le nom de M. le ministre des finances
et cherché une occasion de la porter devant
les Chambres, soit que M. le garde des
sceaux ait ordonné une instruction judi-
ciaire, sur les manœuvres dont tant de por-
teurs de titres paraissent avoir été victimes
manœuvres qui tombent sous l'application
de la loi.

Vous n'ignorez pas, en effet, messieurs,
que l'article 419 du Code pénal punit d'un
emprisonnement d'un mois au moins, d'un
an au plus, et d'une amende de cinq cents
francs à dix mille francs tout ce qui, par
des faits faux ou calomnieux semés à des-
sein dans le public, par des voies ou
moyens frauduleux quelconques, auront
opéré la hausse ou la baisse du prix des
papiers et effets publics, au-dessus ou au-
dessous des prix qu'aurait déterminés la
concurrence naturelle et libre du com-
merce.

Le gouvernement n'ayant point eu de-
voir prendre l'initiative d'une enquête, nous
avons pensé que les représentants du pays,
gardiens naturels des intérêts du peuple,
sans prétendre en rien empiéter sur les pré-
rogatives du pouvoir judiciaire, avaient le
droit de rechercher les causes d'événements
qui ont douloureusement affecté
l'opinion publique et profondément
troublé notre marché financier.

Nous avons, en conséquence, l'honneur
de vous présenter le projet de résolution
suivant:

Projet de résolution:
Article unique.

Il sera nommé dans les bureaux une com-
mission de 23 membres chargée de faire une
enquête sur les faits qui, le dimanche 22 au
jeudi 27 février, ont influencé le marché des
fonds publics et sur les mesures qui pour-
raient être prises pour en éviter le retour.

Sous ce titre: Entrevue du cardinal
Guibert avec le Président de la
République, les Tablettes d'un Specta-
teur publient les renseignements sui-
vants, que nous reproduisons sous
toutes réserves:

Avant-hier soir, le cardinal archevêque
de Paris s'est rendu à l'Élysée pour d-man-
der audience à M. Jules Grévy, qui a reçu
immédiatement son Eminence.

Le cardinal a déposé très respectueuse-
ment au président de la République l'émo-
tion produite, non-seulement en France,
mais à l'étranger, par les projets de M. Jules
Grévy.

Il a fait observer que le ministre chois-
sait bien mal son temps — alors que le
pays avait plus besoin que jamais de repos
et de tranquillité — pour prendre de me-
sure qui avaient tous les caractères d'une
persécution préméditée contre le clergé ca-
tholique.

Il a ajouté que les familles chrétiennes
étaient très-inquiètes, et qu'il était difficile
de ne pas prévoir les troubles qui résulte-
raient de l'application des lois soumises à
la Chambre.

M. Jules Grévy écouta avec beaucoup
d'attention les observations du vénérable
prélat. Il semblait assez impressionné. En-
fin, il répondit à peu près en ces termes:

— Monseigneur, je suis un président cons-
titutionnel, et il ne m'est pas toujours pos-
sible de faire accepter mon opinion par
la majorité parlementaire.

Le cardinal rapportant cet entretien, di-
sait: — Il était facile de comprendre que
M. Grévy voit avec peine la politique du

gouvernement incliner trop à gauche; qu'il
serait personnellement enclin à la modé-
ration, mais que cette modération échoue
toujours dans son conseil des ministres.

Et il ajouta:
— Ses opinions lui font un devoir de suivre
la majorité jusqu'au bout. Sa démission
serait inexplicable aux yeux des républi-
cains. Il est obligé de parcourir un chemin
de la croix ou les stations sont aussi nom-
breuses que douloureuses.

Les Nihilistes

— On écrit de Saint-Petersbourg, 17
mars:

— Vous allez penser que je vous raconte des
histoires de haute fantaisie, et pourtant ce
que je vous communique aujourd'hui est
de la plus absolue vérité.

Le télégraphe vous a déjà probablement
informé de la découverte d'une imprimerie
clandestine à Saint-Petersbourg et de l'ar-
restation de plusieurs personnes, entre au-
tres de neuf officiers d'artillerie.

Voici les détails de ce sujet, détails qui ne
m'ont pas été faciles de me procurer, car
on tâche de tenir la chose en grand se-
cret:
« C'est la commission de surveillance, dont
je vous ai parlé dernièrement, qui a débuté
par ce coup de main. Comment est-elle
tombée sur la piste? On ne donne deux
versions là-dessus. D'après la première,
quelques personnes arrêtées dernièrement
auraient été soumises à un interrogatoire
secret de dix-huit heures, avec certains sti-
mulateurs qui, à la rigueur, pourraient éva-
guer des idées de torture: privation de
sommeil, poisson salé pour toute nourri-
ture afin d'exciter une soif ardente, mena-
ces terribles, bref, action dissolvante sur
le moral et le physique. Selon la seconde
version, c'est une lettre anonyme venue
d'Allemagne de Dresde, qui aurait indi-
qué le lieu de l'imprimerie principale et le
dépôt central des brochures nihilistes et
révolutionnaires.

Le chef de l'imprimerie clandestine se
trouve être le directeur-adjoint des dou-
nes de Saint-Petersbourg! Au moyen des
documents trouvés chez lui, on a découvert
une autre imprimerie spécialement desti-
née pour propager les écrits incendiaires
parmi les militaires.

Le chef de cette seconde imprimerie ne
serait rien moins que le directeur de la fa-
brique des cartouches de Vasilievski, lieuten-
nant-colonel d'artillerie! On dit que la
plupart des officiers qui avaient des fonc-
tions dans cet établissement de l'État sont
méchés dans l'affaire.

L'empereur, en apprenant cela, a été pris
d'un accès de fureur terrible. Il a refusé de
recevoir le ministre de la guerre à l'audi-
ence habituelle.

Demain ou après-demain, j'espère vous
donner d'autres détails sur cette affaire.

Il fallait une place

L'Ordre a reçu d'un de ses abonnés
le navrant récit qui suit:

Depuis de longues années, demeurait au
numéro 11 ou 12 de la rue Lincze M. Ga-
vory, aide-architecte à l'administration de
l'Assistance publique depuis 33 ou 40
ans.

Ce brave homme, qui a aidé à faire les
travaux des hospices de Bicêtre de Lava-
cheuonaid, du Midi, de la Maternité, de
Cochin, des Enfants-Assistés, etc., etc., était
absolument sourd depuis longtemps; ce-
pendant, il avait toujours été conservé
dans l'administration, malgré son infir-
mité.

Il y a trois mois environ, sa femme mourut
d'un cancer: c'était le seul être qui lui
restât sur terre, et jusqu'à ses derniers
moments cette brave femme avait entou-
ré ce pauvre sourd de tous les soins pos-
sibles.

Il se trouva donc bien isolé après la mort
de sa chère compagne, mais au moins il
conservait sa place, qui lui permettait de
vivre tant bien que mal. Il était d'ailleurs
estimé et aimé de tous ses voisins, dont
chacun s'efforçait à lui rendre service.

Or, il y a quinze jours, il fut soudain
avisé par l'administration de l'Assistance
publique qu'en raison de son grand âge —
soixante-quinze ans — et de son infirmité
ou se voyait dans la nécessité de lui retirer
brusquement son emploi.

Le malheureux fut atterré: que faire, en

effet, pour vivre dès lors? Quel emploi trou-
ver à 75 ans?

En vain la brave boulangère de la rue
Lincze essaya de consoler le pauvre vieil-
lard en lui promettant l'aide de tous ses
voisins, à commencer par elle, qui lui four-
nirait du pain, et en faisant luire à ses yeux
la perspective d'une place de concierge de
la maison de campagne d'une autre per-
sonne habitant la même rue.

Le pauvre sourd répétait, en la remer-
ciant, qu'il allait aviser à prendre une dé-
termination et s'éloigna.

Le soir, M. Gavory rentrait, le front morne
et les yeux rouges, dans son modeste
logement, et, le lendemain matin, la por-
teuse de pain le trouvait pendu dans sa
petite cuisine.

Le malheureux vieillard n'avait pu résister
au coup dont il venait de frapper l'ad-
ministration dite de « l'Assistance publi-
que. »

Il fallait une place! voilà pourquoi
on a chassé le vieil architecte; il fallait
caser un ami qui demandait sa part à
la curée des places, et on lui a donné
celle de M. Gavory.

La triste fin de ce vieillard n'est-elle
pas entourée d'une cruelle ironie? Lui
qui a travaillé à la construction de tant
d'hôpitaux, il n'a trouvé dans aucun
d'eux un asile contre la misère et il
meurt pendu dans sa pauvre de-
meure!

On lit dans la Marseillaise:

« Il est question de M. Charles Habeneck,
ancien sous-préfet, pour occuper le poste
de secrétaire général de la préfecture d'Al-
ger. »

M. Habeneck est ce sous-préfet de
Carpentras, révoqué par M. de Marcère
pour avoir, dans un acte public, gros-
sièrement injurié et diffamé les domi-
nicains.

Mgr l'évêque de Versailles a adressé
au journal l'Événement la lettre sui-
vante, au sujet de certains faits que la
presse de gauche exploite d'une ma-
nière odieuse:

Versailles, 16 mars 1879.
Monsieur le rédacteur,
On me communique un numéro de l'Événement,
celui du 14 mars, dans lequel, re-
venant avec une persistance qui n'a certai-
nement rien de charitable sur les faits re-
prochés au curé du Vesinet, vous affirmez
qu'aucun de ses supérieurs n'ignorerait ses
faits et que l'évêque de Versailles l'avait
protégé jusqu'à la dernière minute.

Nouvellement vu sur le siège de Versailles,
je n'ai eu que quelques mois pour entendre
parler de M. l'abbé Marot, et j'affirme de
la manière la plus formelle, en mettant qui
ce soit au défi de prouver le contraire,
que jamais, jusqu'aux derniers jours qui
ont précédé immédiatement son arresta-
tion, aucun bruit fâcheux sur sa moralité
n'était parvenu jusqu'à moi. J'ai des raisons
pour assurer la même chose de mon véné-
rable prédécesseur, qui l'avait nommé curé
du Vesinet. Si nous l'avions cru coupable
de faits scandaleux, certainement j'en ai
moi-même ne l'aurais protégé; et si ces
faits eussent été aussi notoire que vous le
dites, je me demande comment il a pu se
faire qu'une certaine presse acharnée con-
tre le clergé ne les ait pas signalés.

La justice est saisie; elle prononcera sur
le compte de l'accusé. Mais, quel qu'il en
soit de lui, sachez qu'il n'y a point parmi
nous les distinctions odieuses de bas clergé
qui donne des scandales et de clergé supé-
rieur qui les tolère; il n'y a qu'une morale
dévoquée aux pauvres et aux petits, dans
laquelle les devoirs sont différents, mais où
celui qui a la charge de père sait concilier,
mieux que vous le dites, le pénible devoir
de reprendre avec la juste préoccupation
— que ne connaissons guère certains jour-
nalistes — de ménager la réputation d'au-
trui et d'éviter le scandale.

Veuillez, monsieur, aux termes de la loi,
insérer ma lettre dans votre prochain nu-
mero et me croire.

— Votre très-humble serviteur,
PAUL,
Evêque de Versailles.

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. 20 c.
Réclames: » 30 c.
Faits divers: » 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abon-
nements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont
recus à Roubaix, au bureau du journal,
à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-
Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITTE,
n° 24, rue Notre-Dame-des-Victoires,
(place de la Bourse); à Bruxelles, à
l'Office de Publicité.

Sous ce titre: Brutalité laïque, ou
lit dans le Moniteur de la Loire:

Il vient de se passer dans l'école com-
munale laïque de la rue de Lyon une scène
de violence sauvage, que le Répertoire de
la Loire se gardera bien d'enregistrer.

L'instituteur, nommé Delormel (Jean-
Pierre), à cinq-à-dix reprises, à l'aide
d'une baguette, la figure et la tête d'un
enfant qui sont restés littéralement éche-
vés de blessures. Le pauvre petit était, ce ma-
tin, dans un état pitoyable.

Procès-verbal a été dressé contre ce
maître frappeur, qui aura à répondre de-
vant qui de droit de sa brutalité.

M. Sarcey oubliera certainement de
s'indigner.

La perte de l'« Arrogante »

Voici les détails que publie la Patrie
sur cette terrible catastrophe dont nous
nous avons déjà parlé:

Hyères, 21 mars.
L'effectif réglementaire de ce navire, qui
est de 190 hommes, n'était heureusement
pas au complet lors de l'accident.

Au moment où je vous télégraphie, 43
hommes sont signalés comme ayant disparu
parmi lesquels 4 lieutenants de vaisseau et
le médecin du bord. Mais il y a tout lieu
d'espérer qu'un grand nombre des naufragés
aura pu regagner la côte et que ma
prochaine dépêche télégraphique réduira
le nombre des hommes manquant à l'appel.

L'Arrogante appartenait à la catégorie des
navires construits en vue de la défense des
côtes. La batterie flottante, en effet est un
navire dans la construction duquel tout est
sacrié à l'installation de l'artillerie. C'est
en quelque sorte, un immense affût flottant
fait pour recevoir les pièces de canon du
plus fort calibre, tout en leur assurant, au
moyen d'un épais blindage, un abri sûr
contre les coups de l'artillerie ennemie. La
batterie flottante, par suite même de la
grossièreté de ses formes et du poids consi-
dérable de son blindage et de son maté-
riel d'armement, ne peut arriver à une
grande rapidité de marche, ni à une grande
grande agilité d'évolution. La vitesse lui
lui serait, d'ailleurs, moins nécessaire qu'à
un genre de navire, étant donné sa
mission: qui est de servir de forteresse,
mobile, de protéger l'entrée d'une rade,
d'un port, d'une passe, ou bien de protéger
un point faible du littoral où l'ennemi
pourrait tenter un débarquement. L'impor-
tant est donc qu'elle puisse se mouvoir as-
sés facilement pour aller occuper, le long
des côtes, le poste de combat qui lui est
assigné.

L'Arrogante avait été mise en chantier en
1862, à Nantes, sur les plans de M. Lemoine
ingénieur des constructions navales de l'É-
tat. Elle a été lancée le 26 juin 1864 et armée
définitivement le 25 janvier 1865. D'après
l'Annuaire de la Marine elle était comman-
dée, en dernier lieu, par M. Arago, capi-
taine de vaisseau-élève de canonnière, et
était plus spécialement affectée à l'instruc-
tion des vétérans.

L'Arrogante mesurait 44 mètres de lon-
gueur, de 6 mètres à l'étrambord. Sa largeur,
à la flottaison, était de 14 m. 75; son creux
sur quille, de 3 m. 14; son tirant d'eau
moyen, de 2 m. 65; son déplacement, de
1,360 tonnes. La coque était entièrement
en fer. Son artillerie se composait de 7 ca-
non de fort calibre. L'épaisseur de la cui-
rasse, à la flottaison, était de 120 millimètres
à hauteur de la batterie.

De même, le matériel de bois supportant
le blindage mesurait 400 millimètres à la
flottaison et à la batterie. La machine, d'une
force de 120 chevaux, avait été construite
par les usines du Creusot et mettait en mou-
vement deux hélices à quatre ailes. Elles
avaient coûté 202,500 fr.: la coque avait occa-
sionnée à l'État une dépense de 1,150,000 fr.

D'un autre côté, nous recevons la
lettre suivante:

Hyères, le 20 mars 1879.
Je vous adresse à la hâte les renseigne-
ments que j'ai pu recueillir sur le naufrage
de la batterie blindée l'Arrogante, faisant
partie de la division navale d'application

dimanche, la famille amie pour aller à vous
le dimanche, n'est-ce point un avant-
gard du paradis?

Seul, Ambroise perdu dans sa jalousie,
erra à travers les champs et n'en voyait
pas les splendeurs. Il n'entendait pas le
chant des oiseaux, pas les sons de la cloche;
il ne sentait la présence de Dieu, ni dans
la nature, ni dans son âme.

Sombre et le regard penché, il allait
sans voir et marchait sans but quand une
petite main douce se posa sur la sienne et
essaya de la presser et de la retenir.

C'était Rose. La chère enfant, si tendre et
si aimante, n'avait point songé à l'injustice
d'Ambroise à son égard, elle ne s'était
préoccupée que de sa douleur et s'était élan-
cée sur ses pas:

— Mon ami, dit-elle, convaincue qu'un
seul mot allait tout effacer, laisse-moi t'ex-
pliquer...

— Je ne vous demande pas d'explications,
répondit Ambroise brusquement et retirant
sa main avec violence, je ne veux rien de
vous.

— Malheureux! vas-tu recommencer nos
scènes? demanda Rose pleurant à moitié.

— Je ne sais ce que vous voulez dire, je
fais pas de scènes à personne.

Cette fois les yeux de Rose étaient réel-
lement mouillés de larmes.

— Ambroise, mon cher Ambroise, tu vois
bien que tu es mécontent, tu ne me tutoies
pas?

— Ah! bah! l'affection n'est pas dans les
mots, il n'y faut pas regarder de si près.

A suivre.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 23 MARS.

IMMOLATION

PREMIÈRE PARTIE

III

Le charpentier eut à peine ouvert la
porte qu'il resta sans rien dire et sans la
refermer, frappé à la tête et au cou par
la présence de ce Benoît pour lequel il éprou-
vait une si grande aversion. Incapable d'ar-
ticular un mot, il se demandait dans son
angoisse s'il serait coupable d'arracher ce
débâché de la table sacrée de la famille
ou lui seul, lui Ambroise avait le droit de
s'asseoir, parce qu'il était l'égal de ces
paysans et bientôt leur fils. Ses joues s'é-
taient enrouées, la sueur lui venait au
front, et cependant ses jambes fléchissaient
comme s'il allait tomber en défaillance.

Tout cela, long à raconter, fut comme
impression l'affaire d'un instant.

Benoît avait la connaissance des passions,
il comprit l'horrible lutte que subissait l'ou-
vrier. Voilà donc l'obstacle qui se dressait
entre Rose et lui... cet artisan... ce garçon
si lourd, si commun, si mal mis, — car le
bon Ambroise avait un gilet à fleurs et une
cravate en satin pelure d'oignon dont les
bouts s'élevaient orgueilleusement sur un
veste en gros drap bleu.

— Ah! vraiment cela ne constituait pas

un rival bien dangereux, et Benoît se sentit
heureux jusqu'à la générosité.

— Monsieur Ambroise, dit-il d'un ton
protecteur, est-ce que je vous fais peur?
J'en serais désolé, le brave Mériot voulait
bien me traiter en ami.

Le cœur d'Ambroise se souleva d'indigna-
tion, et il entra, ne fut-ce que pour s'asseoir,
pour ne pas tomber. Le jardinier lui tendit
la main:

— Bonjour, mon garçon, tu nous trouves
en belle compagnie. Ah! c'est un aimable
homme va, que M. Benoît.

Rose qui vit le tremblement des lèvres
de son fiancé et la contraction nerveuse de
son visage, craignit une mauvaise réponse;
elle coupa donc la parole à Ambroise et dit
pour atténuer les malheureuses paroles de
son père:

— Monsieur, et regardant le jeune ouvrier
tendrement, elle lui désignait du doigt
Benoît; monsieur nous a surpris à table, il
a voulu goûter à notre galette de campa-
gne; tu sais comme maman la fait bonne.

— Ah! c'est vrai que je n'y épargne ni
la crème, ni les œufs, dit la mère toute à
son ménage.

Ambroise respira. Cette visite prémé-
ditée, sans doute, était heureusement la
première, et l'ouvrier espérait bien empêcher
qu'elle ne se renouvelât. Car, que penser
d'un inconnu qui s'introduit chez ses infé-
rieurs et s'établit chez eux sur le pied de
l'égalité? La débâche seule agit ainsi pour
s'attaquer à la vertu. A cette pensée, le
cœur d'Ambroise battait avec violence; il
regardait Rose, sa chaste fleur, qu'aucun
souffle impur n'avait atteinte, et il se pro-

mettait de redoubler d'amour et de vigilance
pour l'abriter contre le mal.

Les douces paroles de Rose, ou plutôt la
douceur d'intonation avec laquelle elle
s'était exprimée, avaient appris à Benoît et
la jalousie d'Ambroise et les craintes que
cette jalousie inspirait à sa fiancée. Il ne
fut pas très-flatté de la position que lui fai-
sait la jeune fille, et regretta son premier
mouvement généreux envers l'ouvrier qui
se promit de sacrifier impitoyablement, s'il
en trouvait l'occasion. Il se disait qu'en
amour de deux, il y a toujours un de trop.

Comme il était décidé à garder la place, il
fallait mettre Ambroise dehors.

La conversation devint générale. Le père
Mériot, renommé pour sa vivacité après
Benoît, parlait avec entrain; les autres af-
fectaient une gaîté qui dissimulait leur ma-
laise. Le repas s'achevait, lorsque dans un
moment de silence Benoît dit machina